

# REGLEMENT RANDONNEE

du 6 juin 2021

## I-Concernant les mesures barrières « Covid-19 »

Les mesures barrières sociales à respecter sont :

- La distanciation physique d'un mètre entre les personnes ;
- L'hygiène des mains (lavage avec une solution hydro-alcoolique) ;
- En complément, le port d'un masque si la distanciation physique d'un mètre entre deux personnes ne peut être respectée.
- Les inscriptions se font en extérieur et sur des points d'accueil espacés de plus de 2 m et les départs se font au fur et à mesure des inscriptions.

## II-Concernant les autres mesures

- 1- Chaussures et équipement adaptés à la randonnée. Prévoir une bouteille d'eau.
- 2- Rester sur le sentier balisé : merci de ne pas utiliser de raccourci.
- 3- Partager l'espace avec d'autres usagers dans le respect des règles mutuelles.
- 4- Respecter la propriété privée.
- 5- Respecter la faune et la flore.
- 6- Les murettes en pierres sèches sont fragiles, merci de ne pas monter dessus.
- 7- Laisser la nature propre et ramasser tous ses déchets et détritus.
- 8- Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.
- 9- Les chiens ne sont pas admis sur les randonnées.
- 10- le risque incendie est toujours présent : il est bien entendu interdit de faire du feu ou de jeter des mégots.
- 10- **en cas d'urgence** n° de tel :
  - **06 15 71 16 29** (Grande boucle jaune)
  - **06 42 58 63 10** (Petite boucle bleue)
- 11- **Petite boucle 5 km balisée bleue,**  
**Grande boucle 1 km balisée jaune**

**MERCI DE NE PAS TOUCHER AU BALISAGE**